

**AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET
SPONTANEE**

Avis de publicité suite à manifestation d'intérêt spontanée publié le : 18 avril 2025

DATE LIMITE DE RECEPTION DES REPONSES :

Vendredi 2 mai 2025 à 12h00

Mairie de Meudon
6 avenue Le Corbeiller
92190 MEUDON

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La ville de Meudon a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'installation d'un stand destiné à la vente de matériel ludique (jeux et jouets) lors de la Fête du Jeu qui aura lieu le 17 mai 2025, sur l'emplacement situé :

- Ludothèque la Ruche – Patio extérieur, 9 avenue de Villacoublay, 92360 à Meudon-la-Forêt :

Le samedi 17 mai 2025 de 8h00 à 20h00.

Pour une durée totale d'occupation d'un jour.

Toutefois, l'emplacement attribué pourra être déplacé en cas de manifestations de la ville. L'occupant sera averti dans un délai de 7 jours avant la date.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent proposant la vente de matériel ludique (jeux et jouets) peut manifester son intérêt **par courrier à l'adresse suivante :**

Mairie de Meudon
Ludothèque la Ruche
9 avenue de Villacoublay
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Ou par mail :

- julien.minart@mairie-meudon.fr

Pour les candidatures déposées par e-mail la taille des fichiers ne doit pas dépasser **les 20 Mo**.

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant à minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la Commune de Meudon pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date limite de réception des réponses : Vendredi 2 mai 2025 à 12h00.